



## LE MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'année 2010 a été marquée par l'amorce d'une légère reprise économique dans les départements et collectivités d'outre-mer. Dans ce contexte encore économiquement et socialement difficile, l'IEDOM a exercé sa mission de banque centrale en apportant son soutien à tous les agents économiques, qu'il s'agisse des entreprises, des banques comme des particuliers.

L'action volontaire de l'Institut, menée en étroite concertation avec la Banque de France, l'État et l'ensemble de ses partenaires institutionnels, s'est particulièrement attachée, en 2010, à :

- diffuser une information utile et accessible, en enrichissant son offre de publications, le plus souvent mise en ligne sur [www.iedom.fr](http://www.iedom.fr), afin de fournir à un public qualifié et large des outils d'éclairage et d'analyse pertinents comme, par exemple, la nouvelle collection des Notes expresses (Portrait, Éclairage, Tendances) ou l'étude publiée conjointement avec l'IEOM sur le microcrédit professionnel ;
- affiner et approfondir ses analyses conjoncturelles, par la publication semestrielle de l'Indicateur du Climat des Affaires (ICA) ;
- continuer à assurer la qualité de la circulation fiduciaire ;
- amplifier sa mission de veille sur le bon fonctionnement des moyens et systèmes de paiement, dans un contexte marqué notamment par la poursuite du déploiement du projet SEPA ;
- renforcer ses activités d'observation et de suivi des établissements de crédit, en liaison avec l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP) ;

- poursuivre la publication de l'Observatoire des tarifs bancaires, mission confiée à l'Institut par le ministre de l'Économie, en 2009, et intégrée dans la loi sur la régulation bancaire et financière d'octobre 2010 : l'IEDOM publie ainsi, chaque semestre, les principaux tarifs bancaires aux particuliers pratiqués par les établissements de chaque place ;
- continuer d'exercer la médiation du crédit aux entreprises dans sa zone d'intervention. Depuis sa mise en place fin 2008, la médiation du crédit a permis de préserver ou consolider près de 6 600 emplois dans les DOM ;
- répondre à une forte hausse de l'activité des commissions de surendettement : pour la première fois, plus de 2 000 dossiers ont été déposés en 2010, en hausse de 10 % par rapport à 2009, cette hausse s'étant concentrée sur le dernier trimestre (23 %), suite à l'entrée en vigueur de la loi Lagarde, en octobre 2010 ;
- étendre ses activités de contrôle aux conseillers en investissement, pour le compte de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Enfin, je voudrais saluer l'important travail mené avant et depuis ma prise de fonction pour dessiner le cadre du Plan d'entreprise CAP 2015 : cette réflexion stratégique majeure constituera notre feuille de route.

En cette année 2011, « année des Outre-mer », nous mettrons tout en œuvre, les équipes de l'IEDOM comme moi-même, pour que notre action contribue très concrètement au développement des départements et collectivités d'outre-mer français, dans le respect de leur spécificité.

Nicolas de Sèze